



PB-PP | B-33072
BELGIE(N) - BELGIQUE

Aisf*mag'*

Trimestriel n° 15 | Septembre - octobre - novembre 2015



On a testé pour vous...

Le décathlon



Association Interfédérale du Sport Francophone - www.aisf.be
Editeur responsable : André STEIN - Allée du Bol d'Air, 13 - 4031 ANGLEUR - Tél. : 04 344 46 06
Trimestriel - Déposé au bureau de poste de Liège X - Numéro d'agrément P205058

Edito



André STEIN
Président de l'AISF

Parmi les nombreuses missions qui sont confiées à l'AISF, nous comptons une série de formations de plusieurs ordres.

Je voudrais profiter de la parution de ce numéro de septembre pour rappeler et informer au sujet de ce vaste secteur de formation confié, au sein de notre comité directeur, à ma collègue Hélène Bouveroux.

C'est cette dernière qui propose au monde sportif, qu'on ne gère plus comme hier, une série de formations, homologuées par l'Adeps, pour les dirigeants de clubs sportifs et les gestionnaires de fédérations sportives.

Dans ce cadre, notre objectif est de leur transmettre un maximum d'outils pour optimiser le fonctionnement quotidien de leur structure sportive. Tous nos cours sont dispensés par des professionnels, passionnés par leur métier et mettant toutes leurs compétences au service des participants.

Afin de répondre à des besoins spécifiques, l'AISF organise également des séminaires thématiques dans tous les domaines du sport (droit, finance, marketing, management, gestion des ressources humaines,...) et à l'attention de tous les acteurs du domaine (dirigeants, entraîneurs, arbitres, ...).

Comme annoncé dans notre magazine précédent, une session de notre formation *Dirigeant de club sportif* a débuté ce mois-ci en province de Liège. La prochaine session débutera, quant à elle, en janvier 2016, en Région Bruxelles-Capitale.

Cette formation de 30 heures aborde les thématiques relatives à la gestion des clubs sportifs et s'adresse tout particulièrement à leurs dirigeants bénévoles.

Cette année, l'AISF a souhaité adapter davantage son contenu aux besoins de chacun et proposer une plus grande flexibilité. Dès lors, cette formation a été scindée en 2 parties :

- Un tronc commun de 21 heures au cours desquelles nos formateurs aborderont des matières transversales à tous les dirigeants de clubs ;
- 9 heures de cours à option, parmi un choix de plus de 10 modules différents.

A noter qu'une session de la formation *Gestionnaire de fédération sportive* sera programmée début 2016.

Vous pouvez consulter les contenus de ces formations sur le site internet www.geretonclub.be

Il me reste à féliciter et remercier ma collègue Hélène Bouveroux et tout le personnel pour la mise en place de ce vaste programme qui, je l'espère, rencontrera le succès qu'il mérite.

Sommaire

Numéro 15

Septembre - octobre - novembre 2015



Mise en jeu

2 Edito

A la Une

- 4 Actu AISF | Les formations de la rentrée
- 6 On a testé pour vous | Le décathlon
- 9 Initiatives | Le golf à la rencontre de tous

Dossiers actu

- 12 Le Fonds 45 soutient vos efforts de formation
- 13 Le tri des déchets, une nouvelle obligation dans les infrastructures sportives

Lutte contre le dopage

14 Cannabis et sport

Juridique

18 Smart, un partenaire pour l'engagement



Aisfmag'

Numéro 15 - Septembre 2015
Magazine d'information trimestriel de
l'Association Interfédérale du Sport Francophone

Allée du Bol d'Air 13 - 4031 Angleur
Tél. : 04 344 46 06 - Fax : 04 337 82 20
info@aisf.be - www.aisf.be
Association Interfédérale du Sport Francophone

Distribué à 8500 exemplaires

Editeur responsable : André STEIN
Rédacteur en chef : Serge MATHONET
Equipe de rédaction : Luc DE WITTE, Thibaut DOSQUET,
Stéphane LUCIC, Sylvie MEDAERTS,
Karin TOUSSAINT, Muriel ROORDA,
Marine SEUJKENS, Kevin WEGRIA.

Mise en page : Sylvie MEDAERTS
Impression : AZ Print, Grâce-Hollogne
Routage : ETA La Lumière, Liège

Toute reproduction totale ou partielle des textes et illustrations publiés dans ce magazine nécessite une autorisation écrite préalable de l'AISF.

Aves le soutien de



En collaboration avec





PARTENAIRE OFFICIEL AISF



le logiciel complet pour les clubs et fédérations

INSCRIPTIONS, GESTION, RÉSERVATIONS, COMMUNICATION



✓
**INSCRIPTIONS
EN LIGNE
ABONNEMENTS,
COURS ET STAGES**

✓
**GESTION
ADMINISTRATIVE
ABONNEMENTS,
COURS ET STAGES**

✓
**RÉSERVATIONS
DE TERRAINS,
SALLES ET HALLS
PAR INTERNET**

✓
**SITES INTERNET,
CONVOICATIONS,
NEWSLETTERS,
EMAILS & SMS**

www.iclubsport.com

A vos agendas...



Formations thématiques

Comptabilité, informatique, communication, gestion administrative, ressources humaines,... nos formations thématiques reprendront **début octobre**. Celles-ci se dérouleront le mercredi et/ou le jeudi en soirée à Angleur. N'hésitez pas à consulter le planning et les modalités d'inscription sur notre site internet www.gere-tonclub.be, rubrique *Nos formations et séminaires*.

Groupe employeurs

La prochaine session du Groupe employeurs se déroulera le **16 octobre prochain** dès 9h00 au **Centre Adeps de Jambes**. Que vous soyez directeur ou responsable GRH d'une fédération sportive ou d'un club sportif, ce groupe vous est ouvert. Si vous ne recevez pas encore nos invitations, il suffit de vous faire connaître auprès de notre pôle juridique, via le formulaire d'inscription disponible sur notre site www.aisf.be, rubrique *Nos Activités \ Groupe Employeurs*.

Colloque Arbitrage

Le **11 novembre** prochain, au **Théâtre de Namur**, l'AISF organisera, en collaboration avec l'Adeps et le Cabinet du ministre des Sports, un colloque relatif à l'arbitrage. Des spécialistes y aborderont les thématiques suivantes : *L'arbitre, garant des règles du jeu, Faire naître des vocations, La gestion de conflits* et *La place de la femme dans l'arbitrage*. Le programme complet ainsi que les modalités pratiques vous seront communiqués ultérieurement par nos canaux de communication habituels.

Formation Dirigeants de clubs sportifs

La première session 2016 de la formation pour dirigeants de clubs sportifs se déroulera **entre le 20 janvier et le 26 mai 2016**. Les cours seront dispensés le mercredi et/ou le jeudi soir au **Centre Adeps de la Forêt de Soignes à Auderghem**. Retrouvez le programme complet ainsi que les modalités d'inscriptions sur notre site internet www.gere-tonclub.be, rubrique *Nos formations et séminaires \ Dirigeant de club sportif*.

L'offre de formation s'enrichit de deux nouveaux modules.

Formation « Gestion informatique de votre club »

Un club bien géré, nous avons tous à y gagner ! Cependant, entre les membres, les cotisations, les équipes, les rencontres et l'aspect financier de votre organisation, une saine gestion requiert avant tout une bonne organisation.

En collaboration avec son partenaire i-Club, l'AISF vous propose une formation spécifique relative à la gestion informatique de votre club.

Cette formation, qui sera dispensée en soirée dans les locaux d'i-Club à Uccle, se compose de deux modules :

- Module *Gestion de membres*,
- Module *Gestion des équipes*.

Grâce à i-club, vous pourrez assurer de nombreuses tâches administratives inhérentes à la gestion de votre club et, ainsi, gagner un temps précieux.

Veuillez noter que le programme utilisé dans le cadre de ces formations est un programme payant que les participants auront le loisir d'acquérir directement auprès de la société i-club qui dispensera la formation. Le coût de ce programme varie en fonction de la taille de votre club, le tarif de base s'élevant à 30 euros par mois.

Pour plus d'informations sur ces formations ou pour vous y inscrire, rendez-vous sur notre site internet www.gere-tonclub.be, rubrique *Nos formations et séminaires \ Informatique*.

Athlé : les épreuves combinées



Les épreuves du décathlon (Benoît Malo, LBFA)

Ce qui est appréciable en athlétisme, c'est son énorme panel d'épreuves ! Il y en a pour tous les goûts : du sprint court et long, des longues distances, de la marche, des haies, des sauts, des lancers et des relais. Saviez-vous qu'on retrouve aux Jeux Olympiques pas moins de 24 podiums chez les hommes pour le sport olympique numéro 1 !

par Frédéric Xhonneux,
Décathlonien international

Les dieux du stade

Certains athlètes ont le privilège de faire toutes ces épreuves, ce sont les décathloniens et heptathloniennes qui portent le glorieux surnom de « dieux du stade ». La richesse de cette épreuve réside dans la polyvalence. En effet, ces athlètes doivent être capables de courir vite et puis longtemps, d'être légers au décollage d'un saut, mais aussi de posséder une force herculéenne pour lancer. Enfin, une excellente coordination est capitale pour passer d'une épreuve à l'autre. Dix épreuves en seulement deux jours, c'est le redoutable programme qui attend les « combinards » en compétition. A savoir que cette combinaison se dé-

cline parfois en démonstration sur un jour, voire même en une heure, ce qui la rend très spectaculaire.

Il faut bien intégrer qu'il s'agit d'une et une seule épreuve et non d'une addition de dix disciplines. C'est la raison pour laquelle on parle d'épreuves combinées, car les épreuves s'enchaînent toujours dans le même ordre. Le principe du décathlon est comparable à une course par étapes en cyclisme, comme au Tour de France, où prime le classement général. Les performances sont alors traduites en points selon une table de cotation. Plus on court vite, plus on obtient des unités et le vainqueur sera celui qui obtiendra le plus gros total. Rien ne sert donc d'être fort uniquement dans une épreuve, il faut être bon partout et, surtout, très régulier !

Cette épreuve a le vent en poupe en Belgique. Après les locomotives Tia Hellebaut, mais aussi François Gourmet, Frédéric Xhonneux et Hans Van Alphen, la nouvelle génération est désormais très performante, à l'image de Nafissatou Thiam et de Thomas Van Der Plaetsen. Désormais, on retrouve des belges lors de chaque championnats internationaux chez les jeunes et chez les seniors.

L'entraînement

Au niveau de l'entraînement, le combinard est un athlète qui doit éprouver une grande passion pour son sport car c'est lui qui passera le plus de temps sur la piste ! S'exercer dans chaque épreuve exige beaucoup de temps. Le travail



A 21 ans, Nafissatou Thiam a déjà décroché trois médailles en épreuves combinées : l'or à l'Euro Junior en 2013, l'argent à l'Euro indoor 2015 et le bronze à l'Euro en 2014 !

physique y est considérable. Vitesse, résistance, force, endurance, souplesse et coordination doivent se développer harmonieusement.

Le décathlonien est un funambule, il doit progresser en conservant un équilibre dans ces qualités physiques. Enfoncer le clou uniquement sur l'endurance serait néfaste pour la vitesse et travailler la force à outrance rendra les courses et les sauts plus compliqués !

Certaines disciplines exigent un haut niveau de technicité pour les maîtriser. La perche, le javelot ou encore les haies doivent être abordées au plus tôt, car l'apprentissage est plus complexe. Il est d'ailleurs capital d'apprendre le bon geste directement, car il s'avère particulièrement compliqué de corriger un défaut bien ancré.

En plus du développement physique, les valeurs véhiculées dans cet univers sont unanimement reconnues. En passant deux jours avec ses adversaires et en partageant les difficultés de ces sept ou dix épreuves, des liens se créent entre les participants. Solidarité, encouragement, entraide, prêt de matériel, conseils... Les sportifs en deviennent presque davantage des équipiers que des adversaires !

Le tour d'honneur post-compétition s'effectue d'ailleurs tous ensemble. Le vainqueur invite ses adversaires à saluer

le public et à savourer ensemble la fin de ces deux redoutables journées. Un moment de communion unique qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

<i>Epreuves masculines</i>				
	<i>Décathlon (10)</i>			<i>Octathlon (8)</i>
	> 20 ans	18-19	16-17	14-15
100 m				
Longueur				
Poids	7,25 kg	6 kg	5 kg	4 kg
Hauteur				
400m				-
110mhaies	1m06	1m00	91cm	100h/91cm
Disque	2 kg	1,75 kg	1,5 kg	-
Perche				
Javelot	800 gr	800 gr	700 gr	500 gr
1500 m				1000 m

<i>Epreuves féminines</i>			
	<i>Heptathlon (7)</i>		<i>Hexathlon (6)</i>
	> 18 ans	16-17	14-15
100m haies	84cm	76cm	80h / 76cm
Hauteur			
Poids	4 kg	3 kg	3 kg
200m			-
Longueur			
Javelot	600 gr	500 gr	500 gr
800m			

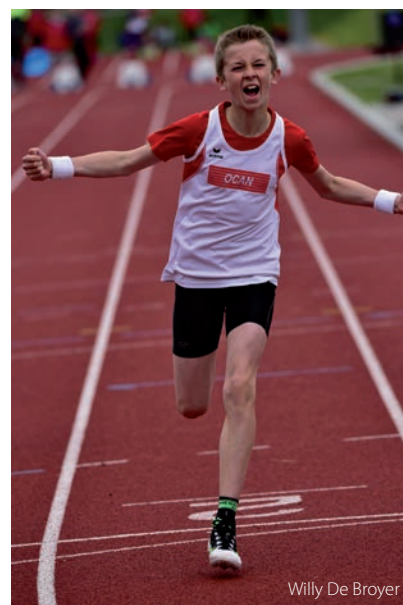


Et chez les enfants ?

Chez les enfants, on préconise d'aborder l'athlétisme par la diversité. Afin de développer un schéma corporel harmonieux, il est conseillé de s'essayer à toutes les disciplines. Ceci permet aussi d'éviter la spécialisation précoce, nocive pour le développement à long terme de l'athlète. Chez les plus jeunes, on parle d'épreuves multiples, car les compétitions de tetrathlon ou pentathlon ne sont pas toujours composées des mêmes disciplines.

De nombreux champions ont longtemps expérimenté l'école des épreuves combinées avant de se spécialiser sur le tard, avec un grand succès à la clé. L'athlète français Ladji Doucouré a été champion d'Europe junior au décathlon avant de devenir numéro 1 mondial en 2005 sur les haies ! Notre compatriote Tia Hellebaut a également testé avec réussite cette voie là, en devenant carrément championne du monde du pentathlon et championne olympique en hauteur et ce, la même année ! Vous voyez que les épreuves combinées mènent à tout !

La pratique diversifiée de l'athlétisme apporte donc beaucoup au développement de l'athlète. Que ce soit en club ou à l'école, les participants apprécient cette variété. On peut l'aborder aussi dans une salle de gym avec un peu de créativité. Avec un lancer de médecine ball, un sprint de 20 mètres, un saut en hauteur en ciseau et une table de cotation inventée, vous voilà en piste pour l'aventure passionnante des épreuves multiples ! Si, en plus, vous pouvez mettre ça sous forme d'équipe, alors vous allez vous régaler !



Plus d'infos

Pour plus d'infos, rendez-vous sur le site internet www.faisdelathle.be

C'est qui ? C'est quoi ?

La Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA)

La Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA) est née en novembre 1977 de la scission de la Ligue Royale Belge d'Athlétisme (LRBA) en deux ailes linguistiques distinctes. En Flandre, les missions de la LBFA sont assurées par la Vlaamse Atletiekliga (VAL). Chacune de ces deux ligues est gérée indépendamment de l'autre, mais elles sont chapeautées par la LRBA qui gère la partie internationale au niveau athlétique.

Sur ces dix dernières années, la Ligue Belge Francophone d'Athlétisme a enregistré une croissance importante du nombre de licenciés, passant de 7280 à 11 452, dont 57% sont des hommes. Le pourcentage de femmes licenciées ne cesse cependant d'augmenter puisqu'en 1995, elles ne représentaient que 33% des licenciés.

Les 25833 affiliés sont répartis dans 47 clubs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En bref...

Dénomination	Ligue Belge Francophone d'Athlétisme (LBFA)
Année de création	1977
Nombre de clubs	47
Nombre d'affiliés	25833
Nombre de licenciés	11452
Président	Thomas LEFEBVRE
Directeur technique	Christian MAIGRET
Les contacter	Avenue de Marathon 119D 1020 Bruxelles Tél : 02 474 72 04 Fax : 02 474 72 09 E-mail : lbfa@skynet.be
Site internet	www.faisdelathle.be

Le golf à la rencontre de tous

L'association francophone belge de golf, créée il y a 12 ans lors de la scission de la Fédération Royale Belge de Golf en deux ailes, est l'instance qui régit le golf en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ses différentes actions se situent tant au niveau de l'amélioration du niveau du sport, afin de propulser les joueurs prometteurs au-devant de la scène, qu'à celui de l'augmentation du nombre de golfeurs et du développement du golf pour tous. La découverte du sport au sein des écoles, lors d'évènements sportifs familiaux promotionnels divers, fait partie des moyens mis à en œuvre par notre jeune asbl.



par **Emilie GEURY**, Secrétaire générale
et **Sébastien PIERAERT**, Promotion
Association Francophone belge de Golf

Améliorer le niveau Sportif

L'AFG a développé un programme sportif de qualité spécialement approprié à une politique régionale. Un maximum de joueurs est entraîné et participe à de nombreuses compétitions officielles, récréatives ou non, même si l'accent est mis plus particulièrement sur la catégorie des Juniors, élites ou espoirs.

En effet, la commission sportive démarre ses activités par une détection des jeunes joueurs prometteurs, pour ensuite les faire entrer dans un système pyramidal qui les mènera vers le sommet, du groupe Espoirs jusqu'à l'Elite.

Les comités Dames, Mens et Seniors quant à eux s'occupent chacun de leur catégorie respective en restant à l'écoute des demandes des capitaines au sein des clubs. Ainsi, diverses activités et compétitions sont mises en place afin de varier les plaisirs de chacun et de satisfaire les golfeurs et les clubs, notre principal souci !

Le développement du golf : un sport pour tous ?

Joindre l'activité physique à l'explosion des sens en pleine

nature, que demander de plus ? Nos voisins du nord de l'Europe ou encore des Etats-Unis et du Canada l'ont déjà compris, le Golf est un sport pour une vie, un sport sain!

Praticable à tout âge, en famille, entre amis ou isolément et ramenant, grâce à son système de handicap, les joueurs à égalité de chance, le golf s'avère accessible à tous. Cependant il est toujours préférable de commencer un sport jeune, tant pour sa santé que pour atteindre de meilleurs résultats. C'est le message que l'AFG fait passer à travers ses actions.

Afin d'accroître la sympathie et l'accessibilité du golf à Bruxelles et en Wallonie, il est important de permettre au grand public de se rendre dans les clubs de golf. A ce titre, l'Association Francophone Belge de Golf organise des journées de promotion du golf pour le grand public, lors d'évènements des fédérations sportives scolaires, de l'ADEPS, du COIB ou d'autres évènements divers (la journée sans voiture, le Beau Vélo de Ravel, ..). L'AFG est présente sur les évènements avec du matériel qui permet à tout le monde de s'initier au golf et de repartir avec des informations utiles à la pratique de notre sport.

Mais ça ne s'arrête pas là ! L'AFG a également créé, il y a plusieurs années, la *Journée Portes Ouvertes*. Il s'agit d'une journée de découverte permettant à toutes les personnes intéressées de participer gratuitement à une initiation dans un club de Wallonie ou Bruxelles. Cette journée se déroule généralement au mois d'avril.

L'AFG offre également son aide au développement de nouveaux clubs ou écoles de golf, en approfondissant les différents points abordés lors de la création : l'espace, l'orientation, la circulation, la technique et les estimations financières sont autant d'éléments qui entrent en jeu lors d'un tel projet. Nous avons compris que qui dit plus de clubs, dit proximité, facilité de déplacement, gain de temps donc plus de sport ! Ce qui à notre époque est primordial.

Le golf à l'école, un jeu d'enfants

Permettre aux élèves de découvrir une nouvelle activité, et ainsi modifier les représentations de ce sport, ne peut que les aider à se construire une véritable culture sportive et les préparer à leur vie physique et sportive d'adulte.

Parce qu'il s'agit d'une activité riche, par la pratique de gestes moteurs spécifiques et par l'apprentissage du respect de soi, des autres et de l'environnement, le golf a plus que jamais sa place dans le programme scolaire, et notamment au cours d'éducation physique.

Face à l'essor du golf en Belgique, comme à l'étranger, et à son accès devenu plus facile, notamment pour les enfants, L'Association Francophone Belge de Golf a lancé l'opération *Le Golf à l'École, Un jeu d'Enfant*, qui s'inscrit tout naturellement dans son programme de promotion générale.

Au début de chaque rentrée des classes, en partenariat avec ses Clubs, l'AFG invite les élèves de 5^e année primaire des écoles de la communauté française proches de ses clubs à découvrir ce sport en deux temps distincts.

Dans un premier temps, c'est une équipe dynamique d'initiateurs qui se déplace dans les infrastructures scolaires, et qui à l'aide d'un matériel didactique et pédagogique adapté, enseigne les bases de ce sport pendant deux heures par classe.

Dans un second temps, les classes participantes sont accueillies gratuitement dans le club de golf le plus proche de l'école pour une visite et une initiation grandeur nature pendant trois heures par classe. Si deux classes sont présentes en même temps, l'autre classe bénéficie d'une session plus théorique mais ludique sur le golf, avec un quiz sur notre sport.

Parallèlement à ces initiations d'enfants, notre Association anime des journées de formation et de recyclage pour les professionnels du monde de l'enseignement : chefs d'établissement, professeurs d'éducation physique, et élèves des départements éducation physique, sport et loisirs dans plusieurs hautes écoles. Ceci permet de sensibiliser le corps enseignant à la possibilité d'introduire le golf dans le programme d'éducation physique à l'aide du matériel adapté.

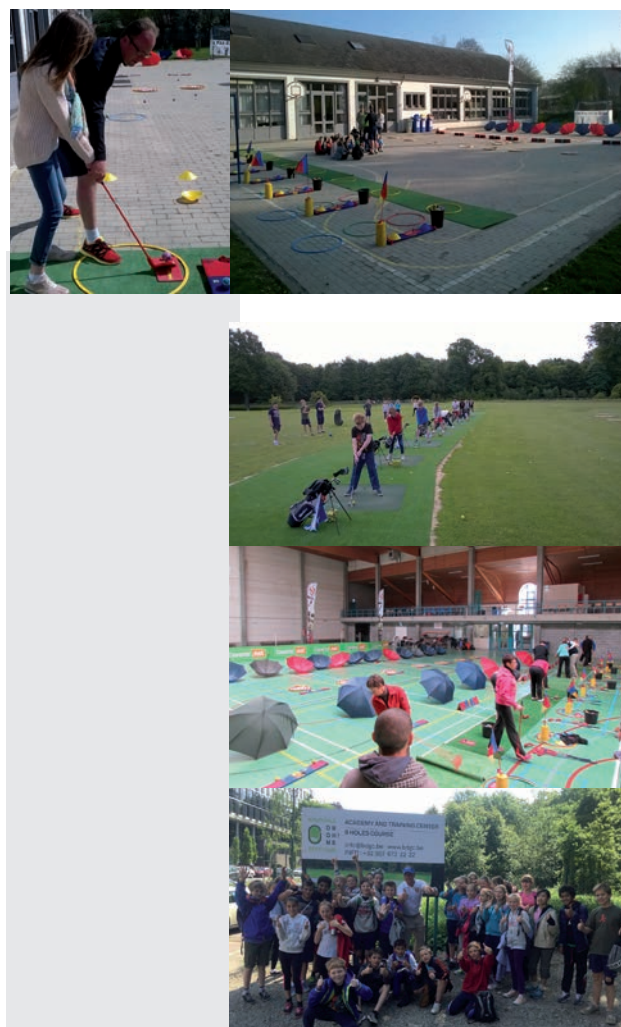
Au terme de l'opération, chaque professeur ayant participé avec sa classe a l'opportunité d'emprunter gratuitement un

kit de matériel SNAG pour poursuivre l'aventure au sein de son établissement.

Les résultats pour l'année scolaire 2014-2015 sont concluants :

3 cibles distinctes	Nombre de personnes	Nombre de jours
Les professeurs d'EPS	93 personnes (73+20)	4 journées en recyclage
Les futurs professeurs d'EPS	23 personnes	3 journées en haute école
Les enfants de 5 ^e /6 ^e année primaire	1045 personnes	40 journées dans les écoles primaires
Total	1161 personnes	47 journées prestées

Face au succès de cette première année, une seconde édition de l'opération est programmée dès la rentrée scolaire prochaine. On note déjà quarante synergies entre clubs et écoles différentes, ce qui devrait raisonnablement déboucher sur plus de quatre-vingt journées d'initiation durant l'année scolaire.



C'est qui ? C'est quoi ? _____

L'Association Francophone Belge de Golf (AFG)

L'Association Francophone Belge de Golf (AFG) a pour but de travailler efficacement en osmose avec les clubs, les golfeurs, les futurs golfeurs et les instances concernées afin d'amener leur sport à un plus haut niveau en Région wallonne et dans notre capitale.

Nos différentes actions se situent tant au niveau de la progression du sport régional, afin de propulser les joueurs prometteurs au devant de la scène, qu'à celui du développement du nombre de golfeurs. Cet engouement se fait aussi grâce à l'aide que nous pouvons apporter en tant que fédération aux candidats créateurs de nouveaux clubs, tout en restant constamment à la disposition de nos clubs membres qui retiennent déjà tout notre attention.

Notre maître mot est *l'ouverture*. Les valeurs mises en exergue sont le respect, l'éducation, la formation mais avant tout la qualité de notre passion qui fait du golf un sport pour la vie.

Forte de ces valeurs et de ces actions, l'AFG voit son nombre de joueurs croître d'année en année. Le nombre de pratiquants d'ailleurs doublé entre 1991 et 2013.

En bref...

Dénomination	Association Francophone Belge de Golf (AFG)
Année de création	2001
Nombre de clubs	38
Nombre d'affiliés	23617 (au 31/07/2015)
Présidente	Marie-Paule THIRIFAY-KENSIER
Head coach	Emmanuel JANSSENS
Les contacter	Boulevard Louis Schmidt 87/6 1040 Bruxelles Tél : 02 679 02 20 Fax : 02 672 08 97 E-mail : info@afgolf.be
Site internet	www.afgolf.be www.commencer-le-golf.be

Les comptes de mon ASBL sont **transparents** et à **jour grâce** à **OCTOPUS**



Comme des milliers de PME, les associations font confiance au logiciel Octopus pour leur comptabilité:

- Convivial et facile à utiliser, à la mesure de l'association. Résultat 'pro'.
- Formation à l'outil.

www.octopus.be

Des prix vraiment 'asbl': €21 mois (+ tva 21%):

- Aucun investissement, ni d'installation sur votre ordinateur.
- Accessible de partout.

Intéressé? info@octopus.be
Vous bénéficiez du soutien d'un comptable professionnel?
Ses accès sont gratuits.

 **Octopus**

Le Fonds 4S soutient vos efforts de formation



Dans le cadre de ses activités, le Fonds 4S (Fonds Social du Secteur Socio-culturel et Sportif) met notamment en place différentes actions visant à soutenir la formation dans le secteur socioculturel et sportif.

Il continuera d'ailleurs à vous soutenir jusqu'à la fin de l'année 2015.

par Karin TOUSSAINT,
Conseillère juridique AISF-AES

Changement en vue...

Financer vos formations avec le Fonds 4S

Le Fonds soutient la formation professionnelle « *comme processus d'apprentissage qui permet à un individu d'acquérir le savoir et les savoir-faire (habiletés et compétences) nécessaires à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle.* »

Dans ce cadre, le Fonds 4S vous permet de financer les formations de vos travailleurs salariés, qu'elles soient organisées chez un opérateur de formation ou au sein de votre association.

Les formations qui peuvent être financées sont issues :

- Du catalogue Formapef, regroupant plus de 270 formations gratuites, variées et dispensées par divers opérateurs sur un large territoire géographique. Ces formations sont accessibles facilement et sans frais d'inscription pour les travailleurs salariés. Vos bénévoles, stagiaires, articles 17, indépendants,... peuvent également accéder à ces formations au tarif de 70 € par jour de formation et par travailleur.
- De l'offre de l'opérateur de votre choix.
- De conventions établies avec différents Centres ou Fonds de formation : le Centre de Compétence Tourisme, le Centre de Compétences en Graphisme (Cepegra) et la Mission Wallone des Secteurs Verts.

Sur base des analyses réalisées lors d'une enquête sectorielle sur les besoins en formation, le Fonds 4S a souhaité adapter son projet de soutien.

La nouvelle politique sera mise en place à partir du 1^{er} semestre 2016 mais, pour l'instant, il est toujours possible de bénéficier des programmes suivants :

- Les remboursements forfaitaires de formations courtes ;
- Le soutien financier de votre formation sur site via l'action *Formation en entreprise* ;
- Le soutien financier de vos formations longues certifiantes ou qualifiantes ;
- La possibilité de s'inscrire directement aux catalogues de formations des partenaires (CDC Tourisme, Cepegra, MWSV) via l'action *Formation spécialisée*.

Attention ! Pour chacune de ces actions, seules seront recevables les **demandes introduites avant le 31 décembre 2015**. Les projets faisant l'objet d'une demande devront par ailleurs avoir débuté avant cette même date.

Pour vous aider à choisir l'action adéquate à votre projet de formation ou d'accompagnement, n'hésitez pas à consulter le document explicatif des actions du Fonds (step-by-step) ou à contacter l'équipe www.fonds-4s.org/Contact

Le tri des déchets, nouvelle obligation dans les infrastructures sportives

A partir du 1^{er} janvier 2016, les infrastructures sportives et leurs utilisateurs devront, eux aussi, procéder au tri des déchets PMC. Dans ce contexte, l'Association Interfédérale du Sport Francophone collaborera avec Fostplus, notamment pour permettre à ses membres, propriétaires de bâtiments sportifs, d'acquiescer le matériel nécessaire à la mise en conformité de leur infrastructure dans les délais impartis. Pour ce faire, une campagne de commande via le site internet de l'AISF sera lancée dès le 1^{er} septembre 2015.

par Sylvie MEDAERTS,
Chargée de communication AISF

L'arrêté du Gouvernement wallon du 5 mars 2015 (MB 16/03/2015) instaure une « obligation de tri de certains déchets pour toute entreprise ou toute personne morale de droit public, productrice initiale de déchets » par fractions de déchets. Pour le tri des PMC (bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons à boissons), la date d'entrée en vigueur de cette mesure est fixée au 1^{er} janvier 2016.

Votre club est propriétaire d'une infrastructure sportive ?

Cette campagne de tri des déchets est l'occasion parfaite pour vous fournir en matériel de tri et, ainsi, vous mettre en conformité avec la législation ou, tout simplement, pour renouveler ce matériel afin d'offrir à vos installations un visage citoyen et durable.

Concrètement, la campagne de l'AISF, menée en collaboration avec Fostplus, vous permettra de commander différents types de poubelles adaptées à cette nouvelle obligation de tri.

Le matériel sera accompagné d'un kit de communication à destination des utilisateurs de votre infrastructure sportive et des membres du personnel : affiches de sensibilisation, affiches avec instructions de tri, autocollants, guide du tri destiné au personnel d'entretien, etc. Vous disposerez ainsi d'un véritable outil de sensibilisation au tri des déchets. Le cas échéant, d'autres supports et des conseils pratiques pourront également être fournis sur demande pour vous accompagner au mieux dans la mise en place de ce système de tri.

Pour la Région de Bruxelles-Capitale et la partie germanophone du pays, les affiches et autres supports de communi-



cation seront disponibles en version bilingue (français-néerlandais et français-allemand).

Comment commander ?

Depuis le 1^{er} septembre 2015, notre site internet (www.aisf.be) vous propose un catalogue en ligne facile d'utilisation qui vous permet de commander directement et à un prix très avantageux le matériel nécessaire. Les commandes seront ouvertes jusqu'au 31 octobre 2015 et livrées en janvier 2016.

Votre club occupe une infrastructure dont il n'est pas gestionnaire ?

Certes, il ne vous incombe pas d'assurer l'équipement de cette infrastructure. Cependant, le tri des déchets reste l'affaire de tous !

Nous comptons sur vous pour sensibiliser vos membres à cette problématique. Des affiches et autres guides de tri les inviteront à choisir le bon contenant pour le bon déchet. Un petit geste efficace mais simple... car en fin de compte, 95% des Belges trient à la maison !

Cannabis et sport



La liste des interdictions publiée par l'Agence mondiale antidopage classe les substances interdites en différentes catégories et décrit trois méthodes interdites.

Le cannabis figure parmi les substances interdites en compétition.

Dans l'article qui suit, Anne Daloze, directrice de la cellule antidopage de la Fédération Wallonie-Bruxelles, fait le point sur l'usage de cette plante par les sportifs.

par Anne Daloze,
Directrice de la cellule antidopage de la FWB

De l'origine de la plante à son évolution

Le cannabis trouve son origine dans la plante du chanvre¹. La différence entre le chanvre dit industriel ou agricole et le cannabis se situe au niveau de leur teneur en tétrahydrocannabinol ou THC. Alors que le premier n'en contient pas ou en très faible quantité, le cannabis, lui en contient en quantité plus importante libérant ainsi le principe actif à la base de la substance toxique du THC responsable des effets psychotropes².

L'utilisation comme psychotrope semblerait déjà être attestée en Chine depuis au moins 2700 avant JC. Si jadis, les personnes attribuaient à la plante essentiellement des vertus spirituelles ou magiques lors de rituels ancestraux; le développement de la plante évolua ensuite vers l'industrie du papier, du tissage et du cordage notamment en Europe jusqu'à la fin du 19^e siècle.

Au fil du temps, des médecins s'y intéresseront dans le cadre de traitements des troubles mentaux. D'ailleurs, sur le continent européen, le cannabis figurera dans certaines

préparations pharmaceutiques jusqu'en 1960. Aujourd'hui, le THC sert de modèle pour l'élaboration de nouveaux médicaments de synthèse. Il est utilisé médicalement dans certains pays pour traiter le glaucome (hypertension intraoculaire), pour réduire les douleurs et combattre les effets secondaires des chimiothérapies (sida et cancer).

Cannabis et dopage sportif

Depuis la création de l'Agence mondiale antidopage (AMA) en 1999, l'interdiction du cannabis dans le sport a été l'une des questions les plus débattues par les autorités scientifiques et politiques antidopage.

Avant 2004 et la mise en place du Code mondiale antidopage *Le Code* par l'AMA, les cannabinoïdes³ n'étaient interdits que dans certaines disciplines sportives.

Par conséquent, seule une population limitée d'athlètes a été testée et sanctionnée pour violation des règles antidopage suite à la prise de cannabis.

En 2004, à l'établissement de la **Liste des interdictions**⁴ par l'AMA et suite à de longs débats entre experts concernant l'inclusion dans la liste de ces substances et de ses effets, la décision finale fut d'interdire les cannabinoïdes unique-

ment en compétition et pour tous les sports.

Le cannabis, produit dopant dans le sport ?

Les critères d'inclusion d'une substance ou d'une méthode dans la *Liste des interdictions* sont définis à l'Article 4 du Code⁵.

« 4.3.1. Une substance ou méthode sera susceptible d'être incluse dans la *Liste des interdictions* si l'AMA, à sa discrétion, détermine que la substance ou méthode remplit deux des trois critères suivants :

1. La preuve médicale ou scientifique, l'effet pharmacologique ou l'expérience démontrant que la substance ou la méthode, seule ou combinée à d'autres substances ou méthodes, a le **potentiel d'améliorer ou améliore effectivement la performance sportive** ;
2. La preuve médicale ou scientifique, l'effet pharmacologique ou l'expérience démontrant que l'usage de la substance ou de la méthode **présente un risque avéré ou potentiel pour la santé du sportif** ;
3. La détermination par l'AMA que l'usage de la substance ou de la méthode **est contraire à l'esprit sportif** tel que décrit dans l'introduction du Code. »

Au regard de cet article 4 du Code de l'AMA, il en ressort :

1. Qu'au niveau de l'amélioration de la performance :

Le cannabis est souvent dépeint comme une substance ayant des effets néfastes sur la performance et la découverte du système endocannabinoïde (années 1980) va dans ce sens en démontrant que le cannabis :

- induit de l'euphorie, améliore la confiance en soi, incite à la relaxation, à la stabilité et soulage le stress de la compétition mais peut aussi avoir des influences négatives sur l'attention, la mémoire, la coordination, le mouvement et le temps de réaction et donc provoquer une diminution des capacités techniques essentielles (blessures, douleurs,...).
- accroît l'appétit, ce qui augmente l'apport calorique et la masse corporelle.
- est un analgésique qui pourrait permettre d'atténuer leurs douleurs et leurs blessures (fatigue de l'entraînement, chutes,..) augmentant ainsi la prise de risque et la mise en danger de l'athlète et de son entourage.

2. Qu'au niveau des risques pour la santé :

Le cannabis peut :

- avoir des effets aigus comme une augmentation du rythme cardiaque, suivie chez de nombreux individus

par de l'hypotension, une diminution de la fréquence respiratoire, des étourdissements et de la désorientation, une augmentation du sentiment d'euphorie, voire parfois de la psychose, des réactions paniques, de la paranoïa.

- provoquer d'autres effets chroniques incluant une diminution des performances cognitives, une toxicité pulmonaire, hépatique et des effets négatifs sur la reproduction.

3. Qu'au niveau de l'esprit du sport :

Parmi les trois critères à prendre en compte pour l'inclusion d'une substance ou d'une méthode dans la *Liste des interdictions*, la plus difficile à définir est probablement l'esprit du sport.

Contrairement à l'amélioration de la performance et aux risques pour la santé, le critère de l'esprit sportif ne repose pas sur des faits scientifiquement établis. Il repose davantage sur des considérations éthiques et sociétales englobant une vision plus large du sport au-delà des performances physiques et de la santé. Par conséquent, la justification fondamentale de cet aspect du Code ne comporte pas de définition stricte mais fournit plutôt une collection de valeurs essentielles que l'on retrouve dans le sport comme l'éthique, le fair-play et l'honnêteté, la santé, l'excellence dans la performance, l'éducation, le plaisir et la joie, le travail d'équipe, le dévouement et l'engagement, le respect des règles et des lois, le respect de soi et des autres concurrents....

Ces valeurs sont donc, par essence, contraire au dopage. Ces principes essentiels sont donc la base qui détermine si une substance ou une méthode viole ou non les valeurs ancrées dans l'esprit du sport.



designed by freepik.com

Détection du cannabis

Interdire une substance seulement en compétition crée des défis pour différencier une prise de cannabis pendant la compétition par rapport à une prise hors compétition.

La substance de base, le THC, est décelable environ douze heures après la consommation du cannabis, mais ses produits de dégradation (ex : THCCOOH) peuvent être détectés encore des jours, voire des semaines après.

Afin d'éviter un risque accru de contrôle après une compétition, même en ayant consommé du cannabis des semaines avant celle-ci, le seuil très bas de tolérance au cannabis a été relevé en mai 2013 de 15ng/ml de THCCOOH à 150ng/ml et cela pour éviter les tests positifs après un usage dit « récréatif » plusieurs semaines avant la compétition.

Et après ?

Sur le plan de la législation antidopage, le cannabis appartient à la classe S.8 des cannabinoïdes⁶, dès lors se pose la question de la responsabilité du sportif contrôlé positif.

Était-il sous l'emprise de cette substance au moment de l'épreuve sportive ?, où a-t-on détecté les traces d'un usage festif ? A ce jour, la législation ne s'embarrasse pas de telles considérations puisqu'il est clairement stipulé dans l'article 2.1.1 du Code mondial antidopage :

« 2.1.1. Il incombe à chaque sportif de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme. Les sportifs sont responsables de toute substance interdite ou de ses métabolites ou marqueurs dont la présence est décelée dans leurs échantillons. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de faire la preuve de l'intention, de la faute, de la négligence ou de l'usage conscient de la part du sportif pour établir une violation des règles antidopage. »



Précisant clairement que les sportifs sont responsables de tout ce que l'on retrouve dans leur organisme.

Par rapport à cette législation très stricte, il est clair que la longue durée de détection de la prise de cannabis pose problème. D'ailleurs, la « consommation festive » devient un argument de défense de plus en plus utilisé pour obtenir des peines réduites face à un contrôle positif au cannabis.

Conclusion

Un temps utilisé pour des rituels, un autre utilisé dans l'industrie ou dans la recherche médicale pour s'étendre vers un usage « récréatif », les discours autour de l'utilisation du cannabis font encore fortement débat notamment dans le sport.

Face à un usage accru de cette plante, la répression n'est pas la panacée. La prévention, par surtout la conscientisation de ses conséquences parfois tragiques, semble être une bonne méthode. Il faut donc lui donner plus de place et de moyens, car si l'objectif de réduire le nombre de contrôles positifs au cannabis sera automatiquement atteint par l'Agence mondiale antidopage par la remontée du seuil de détection, il faut désormais que les institutions sportives se fixent des objectifs ambitieux pour sensibiliser et protéger, dans leur intégrité psychique et physique, leurs athlètes et que la citation *un sport propre dans un esprit et un corps sain* puisse être applicable à un grand nombre de personnes.

Plus d'infos

Pour des informations plus détaillées sur les substances interdites, les contrôles antidopage et les risques et effets des produits dopants, nous vous invitons à consulter le site internet de la direction de la lutte contre le dopage de la Fédération Wallonie-Bruxelles, www.dopage.be.

Enfin, pour toute information complémentaire relative à la lutte contre le dopage, n'hésitez pas à contacter notre conseiller juridique, Luc DE WITTE, soit par e-mail à l'adresse conseiller@aisf.be.

¹ Variété de plante cultivée de la famille des Cannabaceae.

² Qui a un effet sur le mental.

³ Les cannabinoïdes regroupent des substances chimiques qui activent les récepteurs cannabinoïdes présents dans le corps humain et chez les mammifères et ayant des effets essentiellement sur le système nerveux et immunitaire. Il existe trois types de cannabinoïdes : le végétal présent dans le cannabis, l'endogène présent dans l'organisme et le synthétique élaboré en laboratoire.

⁴ Liste des substances et méthodes interdites dans le sport.

⁵ <https://wada-main-prod.s3.amazonaws.com/resources/files/wada-2015-world-anti-doping-code-fr.pdf>

⁶ <https://wada-main-prod.s3.amazonaws.com/resources/files/wada-2015-prohibited-list-fr.pdf>



EasyFed
Sport Inside

*L'application idéale pour la gestion
des clubs et fédérations sportives*



ADMINISTRATION DES MEMBRES



OUTILS DÉDIÉS AUX CLUBS



GESTION DE LA SAISON FÉDÉRALE



VIE SPORTIVE



FINANCES FÉDÉRALES



EXPORTS ET STATS

- ✓ EASYFED est accessible de partout à l'aide d'une simple connexion internet
- ✓ Disponible sur Mac, PC, tablettes et smartphones
- ✓ Modulaire à l'infini
- ✓ Multi-langues

The screenshot displays the 'Saison fédérale' (Federal Season) management interface. It features a sidebar menu with options like 'Membres', 'Clubs', 'Adhérents', 'Calendrier', 'Commissaire', 'Fonctions des membres', 'Gestion de la saison', 'Vie sportive', 'Finances fédérales', and 'Reporting'. The main content area shows a form for 'Informations de base' (Basic Information) for a club named 'Club des Chevaliers'. Fields include ID (0100), District (Ecl - Brabant), Nom (Club des Chevaliers), Nom abrégé (CHEV), Adresse 1 (Rue de la Poste 4), Adresse 2, Code postal (1930), Ville (Zaventem), Province (Belgique), and Pays (Belgique). There are also fields for 'N° d'entreprise', 'Forme juridique' (ASBL), 'Site web', 'Année de création', 'Année d'affiliation', 'Date fin d'affiliation', and 'Ban'. A table at the bottom shows 'N° de N°' (1, 2, 3) and 'N° de N°' (1, 2, 3) columns.

EASYFED intègre tous les aspects de la vie administrative, sportive et associative de la fédération vis-à-vis de ses clubs, de ses membres et des organismes auxquels elle est liée.

Plus d'information : www.easyfed.be



EasyFed
Business Inside

SMart, un partenaire pour l'engagement de votre personnel

SMart

SMart est une entreprise sociale créée en 1998 dans le but de décharger les artistes, créateurs et techniciens de la gestion administrative de leurs activités professionnelles.

Depuis lors, le public auquel s'adresse SMart s'est étendu et son champ d'action s'est élargi. Ses services ne sont plus spécifiquement destinés à un secteur bien précis, mais à tous les travailleurs autonomes qui ont un mode de travail irrégulier, une pluri-activité et des clients différents.

Aujourd'hui SMart c'est 60.000 membres, 200.000 contrats par an et 10 bureaux en Belgique.

par Anicée ARAMBATZIS,
Conseillère SMart

Chaque mission rémunérée via SMart fera l'objet d'un contrat de travail salarié temporaire ouvrant le droit à la sécurité sociale.

Le secteur sportif aussi concerné !

SMart constituant une alternative au salariat classique, elle permet au secteur sportif – qui compte un grand nombre de travailleurs aux statuts différents - de passer via ses services. SMart se situe entre le client et le prestataire, s'occupe des prélèvements de cotisations sociales et de la gestion administrative.

Le coût de cette gestion est prélevé sur chaque contrat et s'élève à 6,5 % du montant HTVA.

Concrètement, en tant que gestionnaire de fédération/club ou de centre sportif, il vous est possible d'engager du personnel via SMart. Pour les sports à risques et les sports aquatiques, cela devra néanmoins faire l'objet d'une analyse spécifique auprès d'un conseiller.

L'avantage pour vous, l'employeur ?

SMart se charge de toute la gestion administrative. Vous signez un bon de commande (un devis) qui va alors générer une facture que vous recevrez par la suite.

Cela correspond au même fonctionnement que lorsque vous travaillez avec des indépendants.

Il vous est donc possible d'engager uniquement des travailleurs lorsque le besoin est là.

L'avantage pour le travailleur ?

Travailler via SMart est une alternative au fait de se lancer comme indépendant (ou indépendant à titre complémentaire), que ce soit momentanément ou de manière permanente.

Cette solution est comparable à des contrats de salariés à durée déterminée classiques. Ainsi, le travailleur percevant des allocations de chômage se verra non-indemnisé le jour pour lequel il est sous contrat via SMart.

Les jours où il n'est pas sous contrat se verront indemnisés par les allocations de chômage. Cela représente une certaine sécurité financière concernant des périodes pouvant être plus creuses.

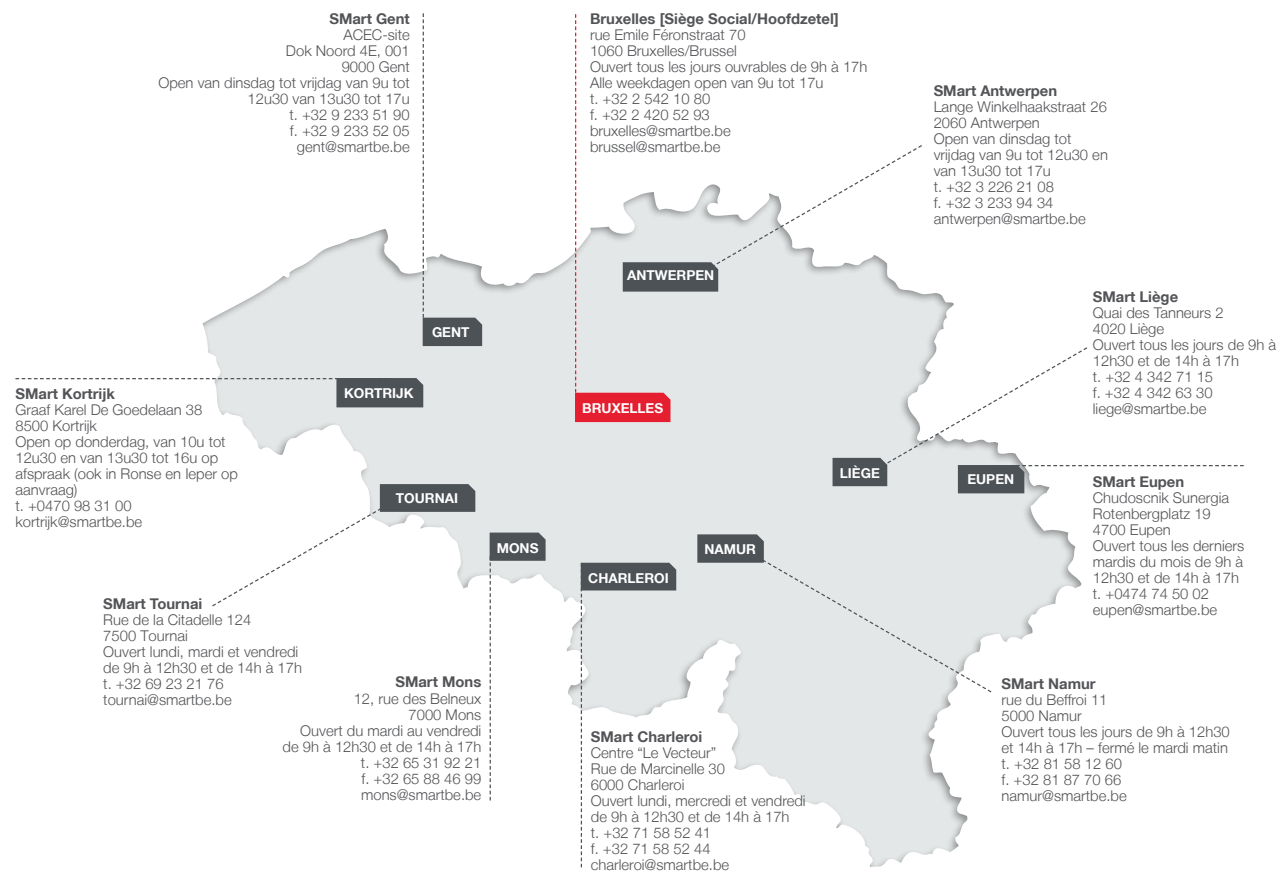
Le travailleur se voit aussi déchargé d'une gestion administrative et bénéficie de conseils divers.

Le paiement des salaires se fait dans les 7 jours ouvrables suivant la fin de la prestation.

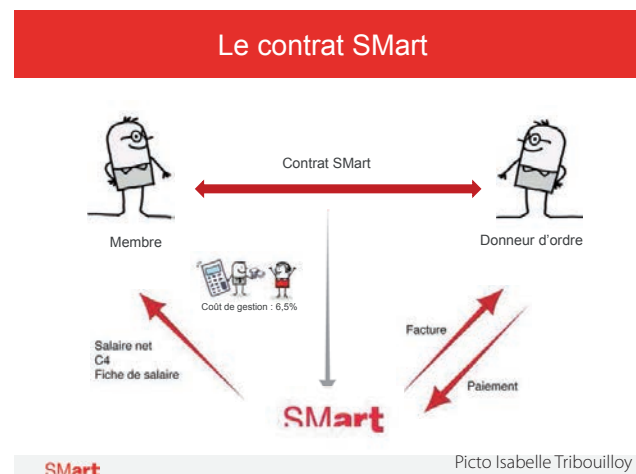
Un fonds de garantie en cas d'impayé est également compris ainsi qu'une large couverture d'assurances, notamment l'assurance *accident du travail* (cependant, des assurances complémentaires devront être prises à charge du travailleur concernant la responsabilité civile ou encore l'assurance accident corporel).

Où nous trouver ?

SMart c'est 10 bureaux en Belgique (voir carte ci-dessous) ouverts du lundi au vendredi (horaires variables selon les antennes).



Comment ça fonctionne ?



Des sessions d'information gratuites sont organisées chaque semaine (les dates précises sont disponibles sur le site web www.smartbe.be > Sessions d'informations).

A votre demande, un gestionnaire attiré pourra être à votre disposition près de chez vous

Contact

Smart Bruxelles (Siège Social)
Rue Emile Féron 70 – 1060 Bruxelles
Téléphone général : 02/542 10 80
E-mail : smart@smartbe.be
Site web : www.smartbe.be

La famille de Pierre D. de Bois-de-Villers :
“Nos meilleures vacances !”



Grâce à Ethias Assistance

AUTO + FAMILLE = 10€

Belgique & Europe

partout dans le monde
séjours max. 90 j.

/mois

Souscrivez maintenant sur ethias.be

Payez en ligne et soyez assuré dès demain !

ethias
Les efficacassureurs

Contrat d'assurance Assistance de Base avec 1 véhicule. Prime annuelle de 120 € payable en une seule fois. Sous réserve des conditions d'acceptation. Ethias SA, n° d'agrément 0196, rue des Croisiers 24 à 4000 Liège, est une compagnie d'assurance agréée en Belgique et soumise au droit belge. RPM Liège TVA BE 0404.484.654 – Iban : BE72 0910 0078 4416 BIC : GKCCBEBB. Les conditions générales ainsi qu'une fiche d'information sont disponibles dans nos bureaux et sur www.ethias.be. En cas de plainte, adressez-vous d'abord à Ethias "Service 1035", rue des Croisiers 24 à 4000 Liège, gestion-des-plaintes@ethias.be ou contactez l'Ombudsman des Assurances (www.ombudsman.as), Square de Meeüs 35 à 1000 Bruxelles. Document publicitaire.